

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous les personnels | <input checked="" type="checkbox"/> Opérateurs CODIS | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de colonne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chefs d'agrès | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de salle CODIS | <input checked="" type="checkbox"/> Officiers Logistiques et CODIS | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de site |

Référence :

- note opérationnelle du relative à l'étiquetage des produits dangereux
- site internet INRS : <http://www.inrs.fr>

Principes généraux :

- L'**étiquetage des produits dangereux** évolue afin d'être harmoniser au niveau européen depuis le 20/02/2009,
- Nouveau règlement : **règlement « CPL »** (Classification, Labelling and Packaging)
- De **nouveau pictogrammes** et une **nouvelle classification** va venir remplacée celle en vigueur,
- L'ancien étiquetage et le nouveau vont coexister jusqu'en 2017 sur les produits (le double étiquetage des produits est interdit).

Produits concernés :

- Ensemble des produits chimiques sauf :
 - o les produits radioactifs
 - o les déchets
 - o les médicaments
 - o les produits cosmétiques
 - o les additifs et arômes alimentaires
- **Ne s'applique pas au transport de marchandises dangereuses** qui disposent déjà des règles harmonisées.
- Etiquettes sur les récipients, bouteilles, futs, cartons ...

Les étiquettes :

Nouveau modèle d'étiquette (cas d'un mélange)



Principales informations requises sur les emballages des **substances** et **mélanges** classés dangereux :

- identité du fournisseur
- identificateurs de produit
- pictogrammes de danger
- mentions d'avertissement
- mentions de danger
- conseils de prudence
- informations supplémentaires dans certains cas.

Nouveau modèle d'étiquette (cas d'une substance)



Terminologie :

Les termes retrouvés sur les étiquettes sont :

- **substance**
- **mélange** (à la place de « préparation » sur l'ancienne réglementation)
- **classe de danger** (à la place de « catégorie de danger » dans l'ancienne réglementation)

Les classes de danger :

Il existe 28 classes de danger :

- 16 classes de danger physique
- 10 classes de danger pour la santé
- 2 classes de danger pour l'environnement

Pictogrammes de dangers

	Ces produits sont corrosifs, suivant les cas : <ul style="list-style-type: none">- ils attaquent ou détruisent les métaux- ils peuvent ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.
	Ces produits sont des gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur : il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous. Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.
	Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants : <ul style="list-style-type: none">- ils empoisonnent à forte dose ;- ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ;- ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas) ;- ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges.
	Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
	Ces produits peuvent s'enflammer, suivant le cas : <ul style="list-style-type: none">- au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique... ;- sous l'effet de la chaleur, de frottements... ;- au contact de l'air ;- au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie, flamme, étincelle...)
	Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).
	Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables. On les appelle des produits comburants.
	Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories : <ul style="list-style-type: none">- produits cancérogènes : ils peuvent provoquer le cancer ;- produits mutagènes : ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants...)- produits toxiques pour la reproduction : ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître ;- produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux... Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises ;- produits qui peuvent entraîner de graves effets sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit) ;- produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires (asthme, par exemple).
	Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.

Ne manipulez pas un produit sans avoir lu l'étiquette

La fiche de donnée sécurité complète la description du produit et de ses dangers